

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 9 septembre 2019 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Roger Sylvestre, conseiller
Mme Elaine Legault, conseillère

ABSENTE :

Mme Christina Béland, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 5 août 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 12 août 2019
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Lettre de l'UPA Mauricie concernant la Zone d'intervention spéciale
 - 4.2 Lettre d'annonce du ministre François Bonnardel d'une subvention pour la voirie locale
 - 4.3 Correspondance de Mme Micheline Sarrazin relativement à l'entente liant Fred Pellerin et Jeannot Bournival à la Municipalité
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du règlement d'emprunt 2019-004 relatif à la mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-005 pour le bouclage et la reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-006 pour le resurfaçage d'une section du chemin du lac Bell
 - 7.4 Entente de gestion Charette – Saint-Élie-de-Caxton pour une partie de la route Beauchemin, du rang Saint-Joseph et du 4^e Rang

- 7.5 Mandat à Bélanger Sauvé de représenter la Municipalité pour des plaintes de harcèlement psychologique en audition à la CNESST
- 7.6 Mandat à Bélanger Sauvé de représenter la municipalité pour lors de l'arbitrage d'un grief

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Contrat pour l'installation du branchement extérieur d'une génératrice d'urgence
- 8.2 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le bouclage et la reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière
- 8.3 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour le resurfaçage d'une section du chemin du lac Bell
- 8.4 Contrat pour des travaux correcteurs sur le 5^e Rang dans le secteur du lac Philibert

9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

10. RÉOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Adoption du deuxième projet de règlement 2019-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2019-09-203

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec l'ajout des items suivants :

- 4.4 Lettre d'annonce du ministre François Bonnardel d'une subvention pour l'entretien des routes locales
- 12.1 Affichage du poste de secrétaire-trésorier
- 12.2 Fermeture de la rue Langlois le 21 septembre 2019

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

RÉSOLUTION 2019-09-204

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2019 sans aucune modification.

Adoptée

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019

RÉSOLUTION 2019-09-205

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 août 2019 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de l'UPA Mauricie concernant la Zone d'intervention spéciale
- 4.2 Lettre d'annonce du ministre François Bonnardel d'une subvention pour la voirie locale
- 4.3 Correspondance de Mme Micheline Sarrazin relativement à l'entente liant Fred Pellerin et Jeannot Bournival à la Municipalité
- 4.4 Lettre d'annonce du ministre François Bonnardel d'une subvention pour l'entretien des routes locales

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

LUCIE HAMELIN

Concernant le service des premiers répondants, nous avons un nouveau membre à notre service qui est monsieur Etienne Gilbert. Au cours du mois de juillet dernier, il y a eu 9 appels d'intervention, ce service est très important pour la population.

CHARLINE PLANTE

Depuis janvier dernier, il y a 100 nouveaux abonnés à la bibliothèque. Une révision sera faite au niveau du règlement afin de permettre l'annulation des frais de retard pour les abonnés de la bibliothèque.

L'installation de la chute à livre est un grand succès, les gens peuvent déposer leur livre lorsque la bibliothèque est fermée.

Nous avons des livres à vendre sous forme de contribution volontaire, vous laissez le montant que vous voulez pour les livres que vous prenez, plusieurs sont à vendre.

En octobre aura lieu organisé par le réseau Biblio La chasse aux abonnés pour tous les nouveaux abonnés , il y aura des prix remis

Lors de la fin de semaine de la Fête du travail avait lieu le Symposium de peinture, 512 visiteurs et 19 artistes peintres d'un peu partout au Québec. Il y a eu tirage d'une toile de Carl Chevarie qui a été remise à un résidant de Shawinigan. La gagnante de l'artiste coup cœur, celle qui a eu le plus de visiteurs, est madame Lisette Lefebvre artiste de Trois-Rivières, elle se mérite 50.00 \$ et une inscription gratuite pour l'année prochaine.

FRANCINE BUISSON

1. **Statistique site Web pour août 2019 :**
 - . Site municipal : 10 011 visites et 34 165 pages consultées (comparatif 2018 : légère diminution du nombre de visites et de pages consultées. Chiffres comparables à juillet dernier).
 - a. Site touristique : 6 783 visites et 23 668 pages consultées (comparatif 2018 : nombre de visites et de pages consultées en diminution).
2. **Cours UTA automne 2019 :** Titre du cours « Aux origines de la civilisation occidentale : la Grèce antique » offert par le professeur retraité en histoire Pierre Auger. La formation est d'une durée de 6 semaines à raison de 2 h 30 par semaine. Au coût de 90 \$ pour la session. La session se tiendra chaque jeudi du 3 octobre au 7 novembre 2019. Il est encore temps de s'inscrire via le site Web de l'UTA de l'UQTR ou par téléphone. Le détail pour une inscription est disponible sur le site Web municipal et affiché sur le babillard extérieur à l'entrée principale de la Maison du citoyen.
3. **Période d'inscription pour les divers cours offerts à l'automne 2019 :** Via le comité Familles-Aînés, une brochette de 8 cours sont offerts à la population à la session automnale. Je vous invite à consulter le babillard extérieur ou le site Web municipal sous l'onglet Loisirs et vie communautaire, à la page « cours ». Vous y trouverez les descriptions et coordonnées d'inscription.
4. **Activité d'accueil nouveaux arrivants :** L'activité a eu lieu au Garage de la culture le samedi 24 août. Le maire, les membres du comité Familles-aînés ont accueilli 12 nouveaux caxtoniens lors d'une partie protocolaire suivi d'un spectacle musical. Un article plus détaillé paraîtra dans le Muni-Info de septembre.
5. **Programme subvention de couches réutilisables :** Rappeler que la politique est toujours en vigueur. Maximum de 125 \$ remboursable sur preuve d'achat. La politique est disponible sur le site Web municipal.
6. **Politique Familles-Aînés :** Le lundi 14 octobre (journée de l'Action de grâces), formation d'une journée relative à la planification d'un plan stratégique en vue de l'élaboration du prochain plan d'action de la politique Familles-Aînés. 2 membres du comité local participeront à cette activité. Aucun frais pour la municipalité.

ROGER SYLVESTRE

Dans le contexte de la fin de l'entente avec monsieur Fred Pellerin avec la municipalité je propose Une motion de remerciements à Fred Pellerin pour sa contribution exceptionnelle au développement touristique de Saint-Élie-de-Caxton. Je joins ma voix à cette de mes collègues, membres du conseil municipal, pour souligner son engagement tant au niveau régional, national et international ainsi que des remerciements à monsieur Jeannot Bournival pour le travail effectué au cours des dernières années.

ELAINE LEGAULT

Quelques rencontres ont eu lieu concernant le Parc Nature et Culture.

ROBERT GAUTHIER

Saint-Élie-de-Crampons

Le samedi 21 septembre, courses et marche à compter de 8 h 30 au garage municipal pour la 3^{ème} année consécutive.

Collectif de la rue Langlois

Le samedi 21 septembre, fête champêtre sur la rue Langlois à compter de 12 h tous les gens de Saint-Elie sont les bienvenus.

Ferme Forestière Winchester

Ce matin les dirigeants de la Ferme forestière Winchester nous ont avisé qu'ils vont procéder à la coupe des pins rouge sur la route en allant vers Saint-Mathieu. Le conseil municipal avait adopté deux résolutions concernant ce dossier, dont une le 3 juin où le conseil municipal affirme son opposition à la coupe totale de cette plantation qui est une composante majeure de son patrimoine forestier et un attrait paysager que rehausse la qualité de l'expérience touristique caxtonienne. La deuxième résolution a été adoptée le 8 août où le conseil municipal demande à la MRC d'amender le règlement régional 221-11 visant à assurer une saine gestion des paysages forestiers et à favoriser l'aménagement durable de la forêt privée, afin d'y introduire des mesures visant à encadrer la mise en application des prescriptions forestières dans les zones de protection du couvert forestier et des corridors routiers. Dans l'état actuel du dossier la Ferme forestière Winchester étant propriétaire, peut procéder à la coupe.

Bilan des activités touristiques été 2019

Les résultats de nos activités touristiques à ce jour pour l'été 2019 sont très décevants. En effet, pour les mois de juin à août, nous avons connu une diminution de 59 % des ventes de billets pour les balades en carrioles et les audioguides. Pour les mêmes mois en 2017, nous avons connu une baisse de 41 %, alors qu'en 2018 nous avons enregistré une augmentation de 28 %.

L'industrie touristique est très sensible à plusieurs facteurs et il n'y a rarement qu'une seule raison qui explique son évolution. Les activités touristiques, encore plus celles qui se déroulent à l'extérieur comme chez nous, sont très sensibles aux conditions de la météo. L'année 2017 nous l'avait bien démontré. Encore cette année, le printemps tardif et un début juin frais, suivi de journées de canicule ont joué contre nous. Mais il y a plus que cela. Selon notre analyse actuelle, un ensemble de plusieurs facteurs expliquent cette diminution importante du nombre de touristes cette année, dont :

- L'embargo sur les carrioles touristiques du 12 décembre 2018 au 3 juillet 2019 a eu un impact majeur sur les réservations habituelles de groupes en février-mars-avril pour des voyages en juin et juillet.
- La diminution de la présence télévisuelle au niveau national des œuvres de FRED au cours de la dernière année (2018-2019), notamment au niveau de la série Saint-Élie-de-Légendes qui avait attiré des centaines de milliers d'auditeurs et qui se répercutait à chaque fois par de nombreux appels au bureau d'accueil touristique (BAT), a contribué à cette baisse. D'ailleurs, selon notre sondage de 2018, près de 77 % des visiteurs ont entendu parler de Saint-Élie-de-Caxton par les spectacles, les films et les séries télévisées de FRED.
- Le non-renouvellement de notre offre touristique : nous avons offert peu de nouveautés au cours des dernières années.
- La concurrence de plus en plus forte d'activités, d'événements et de spectacles en Mauricie, de même que certains événements, comme la fermeture du Zoo de Saint-Édouard.
- Le remplacement du bureau d'information touristique (BIT) de Tourisme Shawinigan le long de l'Autoroute 55 Nord à Saint-Étienne-des-Grès par un panneau de signalisation. Environ le tiers des touristes qui s'arrêtaient au BIT s'informaient au sujet de Saint-Élie-de-Caxton.
- La diminution graduelle des groupes, notamment de personnes âgées, qui ne sont jamais venus à Saint-Élie-de-Caxton.
- Le battage publicitaire négatif dans les médias d'information et sur les réseaux sociaux, autour de la Féerie de Noël 2018, ce qui a donné une image négative de Saint-Élie-de-Caxton.

Entente avec Les productions Micheline Sarrazin inc.

Le contrat qui lie la Municipalité avec l'entreprise Les Productions Micheline Sarrazin inc. prend fin le 14 octobre 2019. Le 2 août dernier, le Conseil municipal a informé Les Productions Micheline Sarrazin inc que nous étions intéressés à « discuter d'une nouvelle entente pour une autre période de deux ans et que nous souhaitons une rencontre éventuelle qui pourrait nous permettre de jeter les bases d'une nouvelle collaboration ». Le 22 août, Les Productions Micheline Sarrazin nous informait « que l'entente liant Fred Pellerin et Jeannot Bournival avec la Municipalité de St-Élie-de-Caxton ne sera pas renouvelée. En tant que créateurs, Fred Pellerin et Jeannot Bournival, se retirent de l'ensemble du projet. »

Ce n'est pas la réponse que la Municipalité espérait, mais nous la respectons. Reconnaisant l'impact majeur indéniable de FRED sur le développement et la notoriété de Saint-Élie-de-Caxton, les membres du conseil municipal souhaitent que FRED continue de s'impliquer dans son village pour participer au développement social et économique de notre beau coin de pays et soutenir notre vitalité collective.

Les enjeux et les défis à relever

La Municipalité étudiera à court terme d'autres avenues pour l'été prochain, dont celles prévues à l'entente signée en septembre 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications. Rappelons que ce plan d'actions s'inscrit dans les orientations de notre Politique culturelle « La culture au quotidien », entérinée le printemps dernier, qui vise entre autres à « promouvoir l'image et la notoriété de Saint-Élie-de-Caxton, en tant que village culturel, naturel et patrimonial ».

De plus, le projet de Parc nature et culture, qui vise aussi à attirer une clientèle touristique plus familiale et qui s'inscrit dans les recommandations de l'Étude sur le tourisme à Saint-Élie-de-Caxton déposé en juin

2017 en matière de diversification de l'offre de notre produit touristique, chemine présentement et devrait ouvrir en 2021.

Le tourisme culturel, religieux, sportif et de villégiature sont des secteurs présentant un potentiel de croissance intéressant chez nous. À nous de les développer ensemble. Voilà un beau défi caxtonien pour les prochaines années.

Parc Nature et Culture

Pour donner suite à une recommandation du Comité aviseur, le Conseil a décidé d'élargir le mandat de la firme BC2, pour réaliser un atelier de travail avec les artistes et artisan(e)s de Saint-Élie-de-Caxton. Cet atelier, qui a regroupé une quinzaine de personnes le 28 août dernier, a permis de générer plein d'idées et de suggestions pour l'intégration des éléments artistiques dès maintenant, à l'étape de l'élaboration du concept d'aménagement du Parc. Une version de ce projet de plan d'aménagement devrait être présentée à l'ensemble de la population au courant du mois d'octobre avant de le finaliser.

Retour sur la Petite Fête

Le Conseil municipal tient à souligner le travail des nombreux bénévoles, comme à chaque année depuis 15 ans, qui ont rendu possible la réalisation de cette activité et qui ont travaillé dans le seul intérêt de servir leur communauté. Suite à des questions sur le fait que l'épluchette de maïs, contrairement à la tradition, n'a pas été faite par les membres du conseil municipal, nous tenons à préciser que ce n'est pas une décision du Conseil, mais plutôt de Développement Saint-Élie-de-Caxton qui organisait l'événement cette année.

Le 25 juillet dernier, cet organisme a fait une demande de financement et de prêt d'équipements, en vertu de notre Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier, dans laquelle il était précisé que : « Les élus épluchent. Blé d'Inde servi par le Conseil municipal ». Suite à cela, le Conseil municipal a confirmé le 5 et le 12 août les éléments suivants :

- 1) Le prêt d'équipements, dont la Fontaine caxtonienne, les abris pliants, les chevalets de fermeture de rue, etc.;
- 2) Sa participation financière de 1000 \$;
- 3) Sa prise en charge, comme à chaque année, de l'organisation complète de l'épluchette et du service du maïs.

En dépit de cet engagement municipal, Développement Saint-Élie-de-Caxton faisait parvenir à la population le 19 août un feuillet publicitaire mentionnant que ce sont leurs bénévoles qui serviront le maïs. Malgré la décision unilatérale de cet organisme d'exclure le conseil municipal de cette tradition, les membres du conseil respectent leur engagement de soutien financier et technique pour la Petite Fête.

Toutefois, dans un souci de sain partenariat et de cohésion sociale, les membres du conseil invitent Développement Saint-Élie-de-Caxton à souscrire aux valeurs municipales, dont **l'inclusion** de toutes les personnes qui résident à Saint-Élie-de-Caxton.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

COMPTES À PAYER

11737	ALARME MAURICIENNES	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 519.15 \$
11738	ALIMENTATION R. AUDET	ALIMENTS	32.33 \$

11739	ALTIFICA	CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES	8 238.77 \$
11740	ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ENTRETIEN CAMION, CHARIOTS BALADES	2 735.90 \$
11741	BOTELHO JUAN	JETON PRÉSENCE PREMIERS RÉPONDANTS	175.00 \$
11742	BUISSON FRANCINE	VILLAGE FLEURI	11.50 \$
11743	BUREAU EN GROS	FOURNITURES BUREAU	230.00 \$
11744	CAMIONS WESTERN STAR MAURICIE INC.	ENTRETIEN CAMION	44.70 \$
11745	CASSE-CROUTE WATSON	ALIMENTS	69.99 \$
11746	CENTRE D'ENTRETIEN & REPARATION DU CAMIO	ENTRETIEN ÉQUIPEMENT TRACTEUR	297.32 \$
11747	CHEM ACTION INC.	ENTRETIEN STATION POMPAGE	319.63 \$
11748	CITÉ DE L'ENERGIE	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	164.00 \$
11749	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL POMPIERS	105.00 \$
11750	COOKE SERRURIER ENR.	ENTRETIEN CASERNE	735.79 \$
11751	SYNDICAT REG. DES EML.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	974.23 \$
11752	DE CHARETTE LEON	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	295.00 \$
11753	DESHAIES PIERRE	PROFESSIONNEL MILIEU RIVERAIN	3 449.25 \$
11754	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	20.25 \$
11755	DUGAS MECANIQUE MOBILE	ENTRETIEN CAMION	186.84 \$
11756	ELMEC	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN BORNES ÉLECTIQUES	517.39 \$
11757	EMCO CORPORATION	ENTRETIEN ET RÉPARATION RÉSEAU	90.95 \$
11758	ENTREPRISES MARIO LAROCHELLE INC.	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS, PETITS OUTILS	84.29 \$
11759	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE	5 231.36 \$
11760	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	114.51 \$
11761	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	CONTRAT VIDANGES	15 763.98 \$
11762	FLORICULTURE H.G. GAUTHIER INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	344.87 \$
11763	FNX-INNOV INC.	AQUEDUC DOMAINE OUELLET	3 509.04 \$
11764	FONDACTION	FONDACTION CSN À PAYER	2 320.40 \$
11765	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	64.00 \$
11766	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	210.52 \$
11767	GARAGE CLAUDE AUGER	VILLAGE FLEURI	93.08 \$
11768	GARCEAU PAUL-ANDRE	FRAIS DÉPLACEMENT PERSONNEL	29.04 \$
11769	GENERATRICE DRUMMOND	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE	1 108.48 \$

11770	GEROME SANDRA	ENTRETIEN LOIGICIEL PERMIS ET CARTE	610.27 \$
11771	GHD CONSULTANTS LTÉE	CH. DES LOISIRS PONCEAU F7006	10 291.41 \$
11772	GROUPE CLR	SYSTÈME DE COMMUNICATION, TÉLÉPAGES PREMIERS RÉPONDANTS	1 294.17 \$
11773	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN RÉPARATION OUTILS	46.27 \$
11774	HELIO-PHOTOGRAPHIE	MATÉRIEL PROMOTIONNEL	1 724.63 \$
11775	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	246.45 \$
11776	JULIEN BELLERIVE & FILS	REHAB. INST. SEPTIQUES 2017-002	8 186.22 \$
11777	KEITH BARIL	FRAIS DÉPLACEMENT PERSONNEL	33.35 \$
11778	LABORATOIRES CHOISY LTEE	ARTICLES DE NETTOYAGE	463.43 \$
11780	MARCHE RENE SAMSON	ESSENCE/DIESEL CAMION INCENDIE, ACT.CULTURELLES FONTAINE, FRAIS REPRÉSENTATION DU CONSEIL	1 326.29 \$
11781	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN MAISON DU CITOYEN, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	168.11 \$
11782	MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME, PATINOIRE, CAMP DE JOUR	671.23 \$
11783	MECANIQUE LOUIS BOUCHER	ENTRETIEN CAMION	129.35 \$
11784	MRC DE MASKINONGE	REDEV. ÉLIMINATION /\$23.07/TONNE	7 349.96 \$
11785	MUISE PATRICK	EMONDAGE, ENTRETIEN STATION DE POMPAGE, LOCATION MACHINERIE, VOIRIE/MATÉRIEAUX	12 295.57 \$
11786	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	SERVICES RENDUS PAR AUTRES MUNICIPALITÉS	621.95 \$
11787	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRES MUNICIPALITÉS	518.75 \$
11788	MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE	SERVICES RENDUS PAR AUTRES MUNICIPALITÉS	387.00 \$
11789	ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DES	ORGANISME DES BASSINS VERSANTS	5 231.36 \$
11790	PLURITEC LTEE	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 667.14 \$
11791	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES	1 488.37 \$
11792	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	253.42 \$
11793	PUROLATOR INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	5.50 \$
11794	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$

11795	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	ENTRETIEN ET RÉPARATION CENTRE COMMUNAUTAIRE, GARAGE DE LA CULTURE	394.36 \$
11796	SBM - DIJITEC INC.	ENTRETIEN PHOTOCOPIEUR	1 394.42 \$
11797	SERRES SERGE DUPUIS	VILLAGE FLEURI ACHAT ET ENTRETIEN, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN SENTIER	4 368.31 \$
11798	SIGNOPLUS INC.	SIGNALISATION ACCESSOIRES	160.97 \$
11799	ENERGIES SONIC INC.	ESSENCE ET DIESEL AQUEDUC, DIESEL GENERATRICE	2 922.87 \$
11800	SOURCES SAINT-ELIE INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES TOURISME	32.50 \$
11801	STATION TOURISTIQUE FLORIBELL	ACTIVITÉS CAMP DE JOUR	220.40 \$
TOTAL			113 661.01 \$

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

NUMÉRO DE CHÈQUE	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
150705	REVENU CANADA	6 979.02 \$
190705	RETRAITE QUÉBEC	218.75 \$
190705	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	197.68 \$
190705	REVENU QUEBEC	17 376.90 \$
190706	REVENU CANADA	185.96 \$
190722	HYDRO-QUEBEC	1 955.22 \$
190723	HYDRO-QUEBEC	382.97 \$
190812	HYDRO-QUEBEC	984.71 \$
190813	HYDRO-QUEBEC	146.14 \$
190814	BELL MOBILITE INC.	17.13 \$
190815	SOGETEL INC.	882.80 \$
190815	CONSTRUCTO SE@O	157.82 \$
TOTAL		29 485.10 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2019-09-206

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 113 661.01 \$ les comptes déjà payés au montant de 29 485.10 \$ et, les salaires nets du mois de juillet 2019 au montant de 53 883.73 \$, totalisant la somme de 197 029.84 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-004 RELATIF À LA MISE AUX NORMES DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU DOMAINE OUELLET

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-004

Il est, par la présente, déposé par madame Francine Buisson, conseillère, le projet du règlement numéro 2019-004 intitulé Règlement d'emprunt 2019-004 décrétant une dépense de 1 940 000 \$ et un emprunt de 1 940 000 \$ pour les travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable du Domaine Ouellet.

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-005 POUR LE BOUCLAGE ET LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE

Monsieur Roger Sylvestre **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement d'emprunt 2019-005 décrétant une dépense de 310 520 \$ et un emprunt de 310 520 \$ pour la réalisation de travaux de bouclage de l'aqueduc et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.

Le projet de règlement 2019-005 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-006 POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC BELL

Madame Elaine Legault **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet Règlement d'emprunt 2019-006 décrétant une dépense de 159 343 \$ et un emprunt de 159 343 \$ pour la réfection d'une section du chemin du Lac-Bell.

Le projet de règlement 2019-006 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.4 ENTENTE DE GESTION CHARETTE – SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON POUR UNE PARTIE DE LA ROUTE BEAUCHEMIN, DU RANG SAINT-JOSEPH ET DU 4^E RANG

ENTENTE DE GESTION CHARETTE – SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON POUR UNE PARTIE DE LA ROUTE BEAUCHEMIN, DU RANG SAINT-JOSEPH ET DU 4^E RANG

ATTENDU qu'une partie de la route Beauchemin, du rang Saint-Joseph et du 4^e Rang longent la limite des territoires des municipalités de Saint-Élie-de-Caxton et de Charette;

ATTENDU que les articles 75 à 77 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) (ci-après « L.C.M ») qui édictent que lorsqu'une voie publique est divisée par les limites du territoire de deux municipalités locales, [...] les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale, et qu'à défaut d'entente une municipalité peut demander un arbitrage à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU que cette obligation existe peu importe que le chemin soit compris dans le territoire de l'une ou l'autre des municipalités;

ATTENDU que les deux (2) municipalités souhaitent conclure une entente intermunicipale concernant la responsabilité de la gestion d'une partie de la route Beauchemin, du rang Saint-Joseph et du 4^e Rang qui longent la limite de leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT que l'entente est jointe à la présente résolution;

RÉSOLUTION 2019-09-207

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton autorise le maire, monsieur Robert Gauthier et le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, l'entente intermunicipale concernant la responsabilité de la gestion d'une partie de la route Beauchemin située sur le territoire de la municipalité de Charette, du rang Saint-Joseph et du 4^e Rang située sur le territoire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton et qui longent la limite des territoires de Charette et de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

7.5 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ POUR DES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN AUDITION À LA CNESST

MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ POUR DES PLAINTES DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE EN AUDITION À LA CNESST

ATTENDU que deux plaintes d'employés pour du harcèlement psychologique sont en cours d'enquête par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);

ATTENDU que la Municipalité doit désigner un procureur pour l'assister durant l'enquête et l'audition de ces plaintes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est représentée par le cabinet Bélanger Sauvé pour tout ce qui concerne les relations de travail;

RÉSOLUTION 2019-09-208

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé pour la représenter durant l'enquête et l'audition des plaintes déposées par les employés portant les matricules 32-0610 et 62-1801.

Adoptée

7.6 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ DE REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ POUR LORS DE L'ARBITRAGE D'UN GRIEF

MANDAT DONNÉ À BÉLANGER SAUVÉ POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ LORS DE L'ARBITRAGE D'UN GRIEF

ATTENDU que le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) a demandé l'arbitrage pour un grief (grief 2019-02) alléguant que la Municipalité n'a pas respecté une disposition de la convention collective ;

ATTENDU que la Municipalité doit désigner son représentant pour la séance d'arbitrage du grief 2019-02;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est représentée par le cabinet Bélanger Sauvé pour tout ce qui concerne les relations de travail;

RÉSOLUTION 2019-09-209

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER le cabinet Bélanger Sauvé pour la représenter lors l'arbitrage du grief 2019-02 opposant le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) à la Municipalité.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 CONTRAT POUR L'INSTALLATION DU BRANCHEMENT EXTÉRIEUR D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE

CONTRAT POUR L'INSTALLATION DU BRANCHEMENT EXTÉRIEUR D'UNE GÉNÉRATRICE D'URGENCE

ATTENDU que dans le cadre du plan des mesures d'urgence de la Municipalité, il est prévu que la Maison du Citoyen abrite le centre de coordination des mesures d'urgences de la municipalité;

ATTENDU que le centre de coordination doit être opérationnel lorsque les mesures d'urgences sont décrétées;

ATTENDU que le centre de coordination doit être alimenté électriquement en cas de panne électrique prolongée;

ATTENDU que la Municipalité veut pouvoir raccorder l'entrée électrique de la Maison du Citoyen à une génératrice le cas échéant et que pour ce faire un boîtier extérieur de type Camlock prêt à recevoir une génératrice en location doit être installé à l'extérieur et relié à l'entrée électrique du bâtiment;

ATTENDU que trois soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres sur invitation pour faire les travaux d'installation du branchement extérieur pour une génératrice;

RÉSOLUTION 2019-09-210

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour l'installation d'un branchement extérieur pour une génératrice d'urgence au plus bas soumissionnaire, Val-Mauricie électrique inc., au montant de 4 987.00 \$ plus taxes.

Adoptée

8.2 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE BOUCLAGE ET LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE BOUCLAGE ET LA RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE LA RUE LANGLOIS ET DE L'AVENUE DE LA RIVIÈRE

ATTENDU que pour l'exécution des travaux de bouclage et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière, la Municipalité doit aller en appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO);

RÉSOLUTION 2019-09-211

Sur proposition de monsieur Roger Sylvestre appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, de lancer un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de bouclage et de reconstruction de la chaussée de la rue Langlois et de l'avenue de la Rivière.

Adoptée

8.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC BELL

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE SECTION DU CHEMIN DU LAC BELL

ATTENDU que pour l'exécution des travaux de resurfaçage d'une section du chemin du lac Bell, la Municipalité doit aller en appel d'offres public via le Service électronique d'appel d'offres (SEAO);

RÉSOLUTION 2019-09-212

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Elaine Legault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, de lancer un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de resurfaçage d'une section du chemin du lac Bell.

Adoptée

8.4 CONTRAT POUR DES TRAVAUX CORRECTEURS SUR LE 5^E RANG DANS LE SECTEUR DU LAC PHILIBERT

CONTRAT POUR TRAVAUX CORRECTEURS SUR LE 5^E RANG

ATTENDU que des problèmes de drainage ont provoqué des bris importants à la chaussée sur une section du 5^e Rang dans le secteur du Lac Philibert;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à quatre entrepreneurs pour faire les travaux correcteurs et que trois des quatre soumissions obtenues sont conformes au devis fourni par la Municipalité;

RÉSOLUTION 2019-09-213

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER le contrat pour la réfection d'une partie du 5^e Rang au plus bas soumissionnaire, soit Les Entreprises René Newberry Inc. au montant de 19 992.50\$ plus taxes.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

10. RÉSOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

11. RÉSOLUTIONS – URBANISME

11.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2019-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

1. Titre du règlement

Le présent deuxième projet de règlement est intitulé « Deuxième projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012 ». Il porte le numéro 2019-003.

2. Objet du règlement

Le présent deuxième projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone 208-F en y annexant une partie de la zone 204-RU afin d'y autoriser les usages prévus à la grille de spécification de la zone 208-F.

3. Plan de zonage 2019-003

Le plan de zonage numéro 2010-012 est modifié afin d'agrandir la zone 208-F en y incluant une partie de la zone 204-RU, soit les lots cadastraux #3983795, #3983796, #3983802, #3983803, #3983804, #3983805, #3983806, #3983807, #3983808, #3983809, #3983810, #3983812, #3983813, #3983814, #3983815, #3983816, #3983818, #3984793, #3984818, #4205026 et #5233796.

Le plan de zonage 2019-003, annexé au présent deuxième projet de règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 208-F et 204-RU.

4. Entrée en vigueur

Le présent deuxième projet de règlement entre en vigueur selon la loi.

ROBERT GAUTHIER, maire

BENOÎT GAUTHIER
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 5 août 2019

Adoption du 1^{er} projet de règlement : 5 août 2019

Adoption du 2^{ième} projet de règlement : 9 septembre 2019

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 208

FÔRESTIÈRE

Usages autorisés	Groupes	Sub-groupes	Kobs	
Habitat				Normes relatives au bâtiment principal
Habitat unifamilial	•			Marge avant minimale 8 m
Habitat familial		A		Marge latérale minimale 2 m
Habitat multifamilial				Marge arrière minimale 4 m
Habitat communautaire				Surface minimale 88 m ²
Maison mobile				Largeur minimale de la façade 6 m
Commerce et services				Hauteur maximale 8 m
Service professionnel et personnel	•		1	Nombre d'étages maximum 2
Atelier artisanal: faible incidence	•		2	
Atelier artisanal: incidence moyenne	•		3	Normes relatives aux bâtiments accessoires
Vente et service				Interdit sous le ciel ouvert
Automobile et transport				Distance minimale de la ligne latérale 0,8 m
Hébergement et restauration		A		Distance minimale de la ligne arrière 0,8 m
Recreation et loisirs				Surface maximale - 1 bâtiment 120 m ²
Camping et hébergement				Surface maximale - tous les bâtiments 140 m ²
Recreation intérieure				Hauteur maximale 8 m
Recreation extérieure				Nombre maximum de bâtiments 3
Industrie				
Industrie				Distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire 1,6 m
Entreposage et vente en gros				
Extraction				
Agricole et forestier				Coefficient d'emprise au sol maximum (sous les bâtiments) 15%
Culture	•			
Élevage d'équidés	•			Dispositions particulières
Pâturage d'élevage d'animaux	•			Contour rond (art. 16.13) •
Services agricole				Millieu riverain (section 20) •
Agrotourisme	•			
Forêt	•			
Public et communautaire				
Éducation				
Médecine traditionnelle				
Transport et énergie				
Usages mixtes autorisés (art. 4.10)				
Nombre maximum de logements (art. 4.12)			2	
Note 1	Autorisé uniquement comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.4)			
Note 2	Autorisé uniquement comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.5)			
Note 3	Ces usages sont autorisés comme usages conditionnels (réglement 2010-016)			

Municipalité de Saint-Eric-de-Caxton
Règle n°1 de zonage - Annexe C

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 204

RÉSIDENTIELLE RURALE

Usages autorisés	Grouppe	Sous-groupe	Note
Habitation			
Habitation unifamiliale	●		
Habitation bifamiliale		A	
Habitation multifamiliale			
Habitation communautaire			
Maison mobile	●		
Commerce et service			
Service professionnel et personnel	●		1
Atelier artisanal faible incidence			
Atelier artisanal incidence moyenne			
Vente et service			
Automobile et transport			
Hébergement et restauration		A	
Récréation et loisirs			
Camping et hébergement			
Récréation intérieure			
Récréation extérieure			
Industrie			
Industrie			
Entreposage et vente en gros			
Extraction			
Agricole et forestier			
Cultures			
Élevage d'animaux			
Forêt			
Service agricole			
Agrotourisme			
Forêt			
Public et communautaire			
Institution			
Matérielles résiduelles			
Transport et énergie			
Usages mixtes autorisés (art. 4.10)			
Nombre maximum de logements (art. 4.12)			2

Normes relatives au bâtiment principal	
Marge avant minimale	8 m
Marge latérale minimale	1,8 m
Marge arrière minimale	7 m
Superficie minimale	88 m ²
Largeur minimale de la façade	8 m
Hauteur maximale	8 m
Nombre d'étages maximum	2

Normes relatives aux bâtiments accessoires	
Interdit dans la cour avant	Oui
Distance minimale de la ligne latérale	0,8 m
Distance minimale de la ligne arrière	0,8 m
Superficie maximale - 1 bâtiment	120 m ²
Superficie maximale sous les toitures	140 m ²
Hauteur maximale	6 m
Nombre maximum de bâtiments	3

Distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire	1,5 m
---	-------

Coefficient d'emprise au sol (Maximum sous les bâtiments)	20%
---	-----

Dispositions particulières	
Corridor routier (art. 16.13)	●
Milieu riverain (section 20)	●

Note 1	Autorisé uniquement comme usage secondaire à l'habitation (art. 16.4)

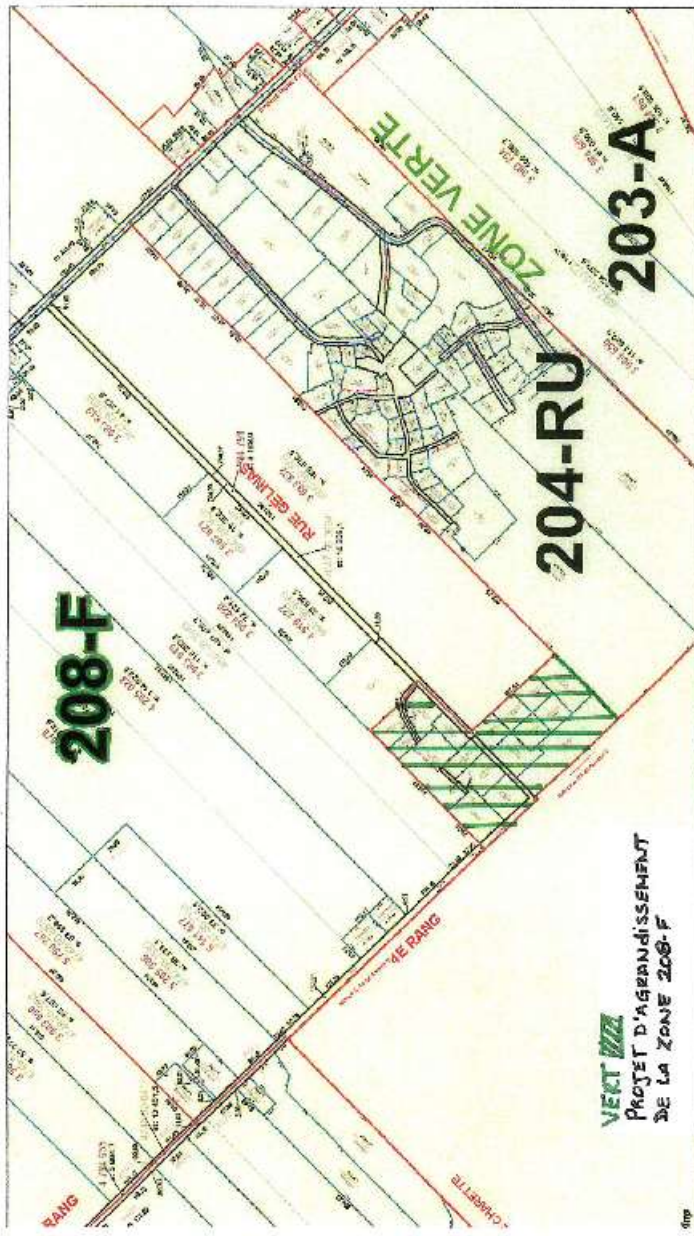
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
 Règlement de zonage - Annexe C



Saint-Elie-de-Caxcon - 5107E

30 10 11 1 00K
1 25 07 2015

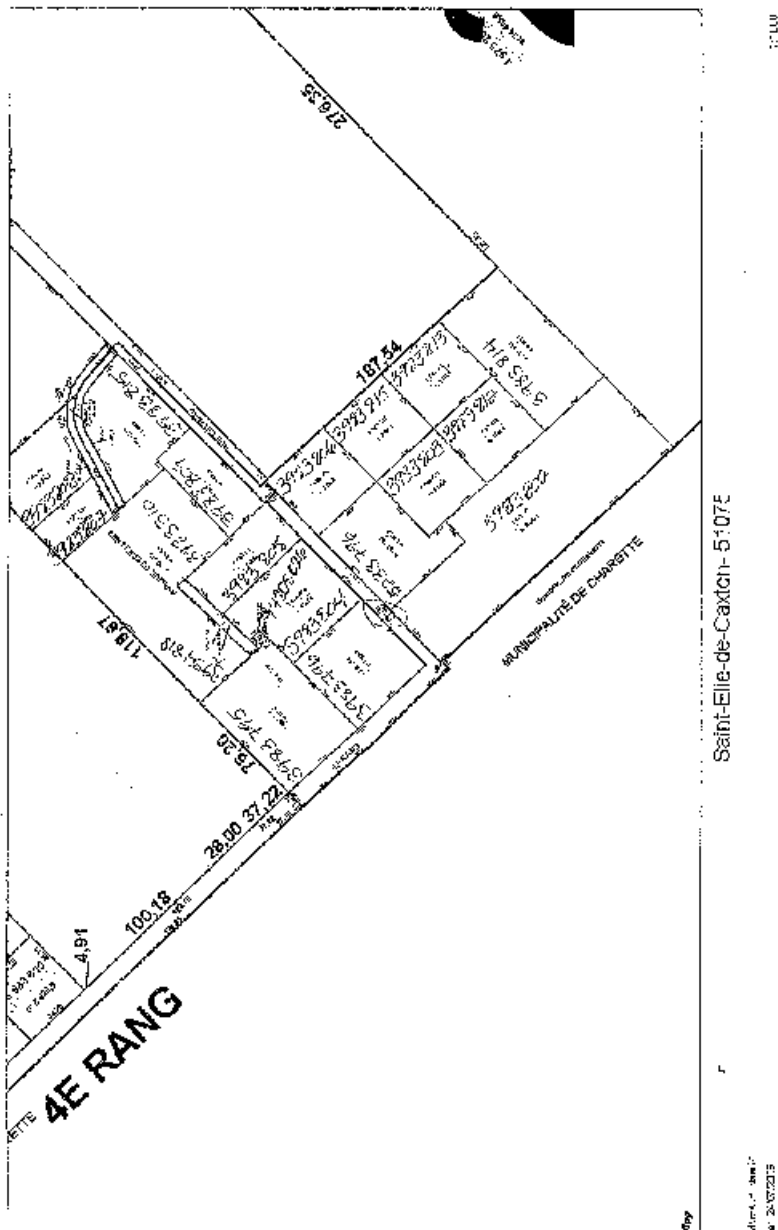
1 27 00



Saint-Elie-de-Caxton- 51075

dateur : 2014
 6 20/02/19

1:4000



ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT 2019-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 5 août 2019 et que le premier projet de règlement 2019-003 a été adopté lors de la même séance (Résolution 2019-08-194);

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement a été tenue le 28 août 2019 et que personne n'a manifesté d'opposition au projet;

ATTENDU que ce projet de modification au règlement de zonage a pour but d'ajouter de nouveaux usages à un petit groupe d'immeubles situés à l'intersection du 4^e Rang et de la rue Gélinas tel qu'illustré sur le plan joint au règlement 2019-003;

ATTENDU que la modification proposée permettra dorénavant aux propriétaires des immeubles visés par ce règlement de posséder un petit élevage d'animaux, d'exploiter un atelier artisanal de faible ou moyenne incidence, d'opérer un établissement agrotouristique, comme cela est permis pour les autres propriétaires de la rue Gélinas et du 4^e Rang;

CONSIDÉRANT que cette modification s'inscrit dans les orientations de la Municipalité de favoriser le développement économique;

RÉSOLUTION 2019-09-214

Sur proposition de madame Elaine Legault appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le deuxième projet de règlement 2019-003 modifiant le règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

12.1 AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU que la Municipalité désire recruter une personne pour occuper le poste de secrétaire trésorier.

RÉSOLUTION 2019-09-215

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Charline Plante
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à procéder à l'affichage du poste de secrétaire trésorier de la Municipalité.

Adoptée

12.2 FERMETURE DE LA RUE LANGLOIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

FERMETURE DE LA RUE LANGLOIS POUR UNE FÊTE CHAMPÊTRE LE 21 SEPTEMBRE

ATTENDU que le Collectif de la rue Langlois organise une fête champêtre qui se déroulera le 21 septembre 2019 pour souligner l'équinoxe d'automne et que différentes activités culturelles et récréatives se tiendront sur la rue;

ATTENDU que le Collectif de la rue Langlois demande à la Municipalité de lui prêter certaines pièces de matériel pour la tenue de son événement;

ATTENDU que la Municipalité désire apporter son soutien à cette initiative citoyenne.

RÉSOLUTION 2019-09-216

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par monsieur Roger Sylvestre
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER la fermeture de la rue Langlois entre 11 h et 19 h le 21 septembre 2019, de demander au Service des incendies d'émettre un permis pour un feu de camp et de prêter le matériel demandé par le Collectif (chapiteaux, barrières pour fermeture de rue, porte-voix, tables et chaises).

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h50 à 21h15.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Roger Sylvestre propose de lever l'assemblée à 21h15.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier